

Date de dépôt : 28 avril 2021

Réponse du Conseil d'Etat à la question écrite urgente de Mme Christina Meissner : Rhône genevois : la vidange de trop ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 mars 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le communiqué de presse de la Fédération des sociétés de pêche genevoises (FSPG) du 15 mars 2021¹ est sans appel. Le Rhône genevois est devenu l'un des pires fleuves d'Europe pour la faune aquatique ! Toutes les espèces de poissons, de mollusques et d'insectes sont impactées.

Le marnage quotidien fait l'effet d'un tsunami sur les zones de reproduction et la trop haute fréquence des abaissements-vidanges ne permet pas aux populations de se reconstituer.

Pour résumer, l'usage accru du Rhône pour la production hydroélectrique, combiné à la nécessité de sécuriser nos sites urbains et les centrales nucléaires françaises², sans oublier l'impact dû aux changements climatiques³, est en train d'anéantir la biodiversité du fleuve.

¹ http://www.fspg-ge.ch/fileadmin/user_upload/Documents_legislation/CP-FSPG-Rho_ne_mars_2021.pdf

² Cf. réponses du Conseil d'Etat à ma QUE 115 et à ma motion M 2140.

³ Dans le cahier consacré aux effets des changements climatiques sur les eaux suisses de l'Office fédéral de l'environnement, paru en 2021, les axes suivants sont préconisés pour l'utilisation de la force hydraulique :

- Application rigoureuse des plans de renaturation des cantons : assainissement de la migration piscicole, assainissement des éclusées, assainissement du régime de charriage et revitalisation tenant compte des changements climatiques.
- Evaluation régulière de l'efficacité des plans et mesures de protection des eaux pour la préservation et la création d'habitats aquatiques mieux adaptés au climat,

- *Comment le Conseil d'Etat entend-il arbitrer entre ces politiques publiques aussi nécessaires les unes que les autres mais aux effets dévastateurs les unes sur les autres ?*
- *Dès lors qu'il connaît les conséquences désastreuses des abaissements-vidanges sur la biodiversité du Rhône, le Conseil d'Etat entend-il néanmoins maintenir l'abaissement-vidange du barrage de Verbois prévu sauf erreur pour le mois de mai 2021 ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dans le contexte actuel de transition énergétique, le Conseil d'Etat entend développer autant que possible toutes les énergies renouvelables disponibles dans le canton tout en réduisant au maximum l'impact de celles-ci sur l'environnement. L'hydroélectricité du Rhône est un élément clé de cette politique énergétique cantonale, notamment en raison de sa capacité à moduler en partie sa production en fonction des besoins, contrairement à la plupart des autres sources d'énergies renouvelables, et participant ainsi à l'équilibre des réseaux de distribution électrique.

L'exploitation des barrages, et en particulier la gestion sédimentaire, ont un impact non négligeable sur l'ensemble des écosystèmes en lien avec le Rhône. Les règles encadrant ces dernières opérations ont ainsi été revues et modifiées en 2016, donnant lieu à une autorisation cadre décennale. Ces modifications ont permis de diminuer significativement l'impact des abaissements par une meilleure maîtrise du taux de matières en suspension comme en atteste le bilan des opérations de 2016⁴. Pour le prochain abaissement de mai 2021, les modes opératoires ont été revus et optimisés à la lumière du retour d'expérience de 2016, afin d'en réduire encore l'impact global.

Au-delà des opérations de gestion sédimentaire, le Conseil d'Etat s'engage également pour diminuer l'impact environnemental des barrages dans le cadre de leur exploitation courante. C'est ainsi que plusieurs décisions d'assainissement ont été prises dans les domaines de la migration piscicole et des éclusées. A noter que, pour ce dernier point, s'agissant pour l'essentiel de modifier la façon dont sont exploités les barrages, les mesures d'assainissement

et examen des mesures de protection des eaux à l'aune des changements climatiques.

⁴ <https://www.ge.ch/document/eau-bilans-abaissement-retenues-verbois-chancy-pougny-mai-2016>

ont été proposées par les Services industriels de Genève sur une base volontaire, indiquant ainsi leur engagement dans la recherche de solutions équilibrées. Les récents échanges avec l'Office fédéral de l'environnement, garant du processus, laissent espérer une mise en œuvre des premières mesures d'ici la fin de l'année 2021.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA